

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-351 du 15 novembre 1973

portant nomination de Mr Apollinaire Agbo-Ola BADA, Ingénieur des Services Agricoles, en qualité de Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
  - VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU le Décret n°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels, modifié par le décret n°73-335 du 20 octobre 1973 ;
  - VU le Décret n°72-290 du 3 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
  - VU le Décret n°41/PC/SGG. du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
  - VU le Décret n°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des Cabinets du Président de la République, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;
  - VU le Décret n°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination des Conseillers Techniques et Chargés de Mission notamment en son article 6 ;
- Sur proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne Mr Laurent WOROU, Ingénieur des Services Agricoles, les dispositions de l'article 6 du décret n°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination de Conseillers Techniques et Chargés de Mission.

../...

Article 2.- Mr BADA Apollinaire Agbo-Ola, Ingénieur des Services Agricoles, est nommé, cumulativement avec ses fonctions de Chef de Région Agricole de l'Atlantique, Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural et de la Coopération en remplacement de Mr WOROU Laurent appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- Le présent décret qui a pour effet pour compter du 15 octobre 1973, date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 15 novembre 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

P. Le Ministre du Développement Rural  
et de la Coopération, le Ministre de  
l'Education Nationale, de la Culture,  
de la Jeunesse et des Sport, chargé  
de l'intérim,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

Capitaine Vincent GUEZODJE

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS:

PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MDRC 4 DSI 1 - Ministères 10 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanç:4 -  
CNI 4 - DGF-DGAJL-Dtion Stat 6 - DGFP-DP 6 - JORD 1 - Intéressés 2 - IGF 10 -  
DGF 2 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - SPD 2 -